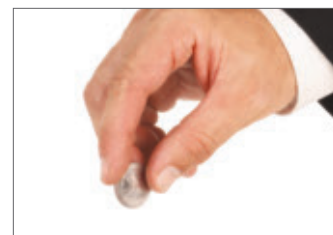


Nos parties intéressées

au coeur de nos préoccupations



L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM), l'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.



MANDAT DE L'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées pour le secteur en matière de réglementation et de placement, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.



VISION DE L'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.



VALEURS DE L'OCRCVM

- **Intégrité** – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.
- **Responsabilité** – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité.
- **Attitude proactive** – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

Table des matières

- 1 Nos parties intéressées au coeur de nos préoccupations
- 2 Mot du président du conseil d'administration
- 3 Mot de la présidente et chef de la direction
- 6 Tableau de bord du plan stratégique 2009–2010
- 8 Les courtiers
- 10 Les marchés
- 12 Les investisseurs
- 14 La gouvernance
- 16 Rapport de gestion
- 22 États financiers

Nos parties intéressées au cœur de nos préoccupations

Pour réaliser notre mandat à titre d'organisme d'autoréglementation national, et pour atteindre les objectifs de notre Plan stratégique, nous devons rester à l'écoute des intérêts de nos parties intéressées et en prendre acte de façon équilibrée tout en exerçant nos activités avec intégrité, transparence et équité.

<p>Sociétés membres</p>	<p>208 sociétés menant leurs activités dans 5 928 succursales d'un bout à l'autre du Canada et leurs 28 380 employés autorisés</p>	<p>Services-conseils aux particuliers – Négociation Financement de sociétés Courtage à commission réduites - Comptes gérés</p>
<p>Marchés</p>	<p>Bourses Bourse de Toronto (TSX) Bourse de croissance TSX (TSX-V) Bourse nationale canadienne (CNSX)</p>	<p>Systèmes de négociation parallèles Alpha ATS, Bloomberg Tradebook, Chi-X Canada, Liquidnet Canada, MATCH Now, Omega ATS, Pure Trading</p>
<p>Autres autorités et organismes de réglementation</p>	<p>L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités sous la surveillance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et collabore avec les entités et organismes suivants :</p> <p>Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) Banque du Canada Bourse de Montréal Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) Comité consultatif des OAR (CCOAR)</p>	<p>Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA) Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM) Fédération internationale des bourses de valeurs (FIBV) Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) Forum international pour l'éducation des investisseurs (FIEI) Intermarket Surveillance Group (ISG) International Council of Securities Associations (ICSA) Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) UK Financial Services Authority (FSA) U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)</p>
<p>Public investisseur canadien</p>	<p>Particuliers et institutions</p>	

Mot du président du conseil d'administration

Doug McGregor
Président du conseil d'administration



Le présent rapport annuel décrit en détail les progrès que notre organisme a réalisés en vue d'élaborer et d'appliquer des normes de grande qualité en matière de commerce et de réglementation des valeurs mobilières au bénéfice de nos nombreuses parties intéressées sur les marchés financiers canadiens.

Le leadership et l'engagement de notre équipe de direction et de notre conseil d'administration ont fait partie intégrante du succès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques au cours de la dernière année.

Le conseil d'administration a continué de renforcer la structure de gouvernance de l'OCRCVM et a adopté des pratiques exemplaires qui concourent à des normes élevées en matière d'éthique et qui favorisent la responsabilité, la transparence et l'efficacité.

Nous avons élaboré et mis sur pied cette année un cadre d'autoévaluation du conseil d'administration, et nous avons procédé à l'autoévaluation du conseil et de tous ses comités. Nous avons aussi officialisé notre programme de recrutement pour la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

Notre toute première assemblée générale annuelle à l'intention des membres a eu lieu cette année. Nous avons institué comme pratique de tenir les réunions du conseil d'administration dans différents endroits d'un bout à l'autre du pays. Cela permet aux membres du conseil de rencontrer des sociétés membres, des représentants des marchés et d'autres parties intéressées de l'OCRCVM, y compris les autorités de réglementation locales.

L'ordonnance de reconnaissance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui a établi l'OCRCVM il y a deux ans prévoyait une révision de la structure de gouvernance de l'organisme. Cette révision a été effectuée, puis les conclusions ont été déposées auprès des ACVM et publiées sur le site Web de l'OCRCVM. Aux termes des dispositions

de l'ordonnance de reconnaissance, également, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle proposition de modèle de tarification des courtiers membres, proposition qui a été publiée à des fins de commentaires.

En plus de remplir ses responsabilités en matière de surveillance, le conseil d'administration a fourni des lignes directrices stratégiques aux membres de la direction sur les tendances nouvelles et sur les nombreux enjeux qui se posent à notre organisme et à nos parties intéressées.

Je tiens à souligner ici le travail et le dévouement de nos administrateurs sortants et souhaiter la bienvenue à nos nouveaux administrateurs. Nous les remercions de leur contribution à l'OCRCVM pendant une période historique et riche en transformations pour l'autoréglementation au Canada. En particulier, M. Ron Lloyd, qui a été président du conseil d'administration de l'ACCOVAM et ensuite premier président du conseil d'administration de l'OCRCVM, mérite des remerciements spéciaux pour son engagement et ses nombreuses années de service.

Par-dessus tout, ce fut un plaisir de travailler avec notre présidente et chef de la direction dévouée, M^{me} Susan Wolburgh Jenah, ainsi qu'avec son équipe de direction et son personnel, et de leur fournir notre soutien.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DMG', written over a white background.

Doug McGregor

Mot de la présidente et chef de la direction

Susan Wolburgh Jenah
Présidente et chef de la direction



Le présent rapport annuel rend compte de l'avancement de nos objectifs au cours de la dernière année. Confrontés aux changements importants qui touchent le secteur que nous réglementons, à la volatilité élevée du marché et aux exigences plus grandes à l'égard des organismes de réglementation, nous continuons de fixer des objectifs ambitieux pour nous-mêmes et pour notre secteur.

Nos parties intéressées au cœur de nos préoccupations dans un monde en rapide mutation

Nos règles et nos politiques doivent contribuer à l'équité, la fiabilité et l'efficacité des marchés, tout en permettant l'innovation et la libre concurrence. Il nous faut plus que jamais aspirer à un tel équilibre dans nos efforts pour consolider les bases des marchés boursiers canadiens, ce qui nous permettra de faire face aux changements futurs dans les marchés que nous réglementons.

Les bourses canadiennes et les systèmes de négociation parallèles (SNP) offrent une protection à la pleine profondeur du registre, ainsi que de la transparence en temps réel et a posteriori. La règle canadienne sur la protection des ordres favorise la transparence et l'établissement des cours et limite l'internalisation des ordres clients. Même si l'activité de négociation des actions est fragmentée entre de multiples systèmes de négociation, la surveillance réglementaire des opérations en actions est centralisée. L'OCRCVM assure la surveillance des opérations sur les trois bourses et les six systèmes de négociation parallèles afin d'assurer la conformité à un même ensemble de règles (les Règles universelles d'intégrité du marché) à l'intérieur de chacun des marchés et entre les marchés.

Or, pour exercer une surveillance efficace dans un environnement multimarchés, il faut pouvoir composer avec des volumes élevés, une négociation accélérée, de nouvelles stratégies, de nouveaux produits, des technologies plus complexes et une plus grande volatilité.

Les nouveaux programmes de négociation algorithmique et la négociation à haute fréquence ont fait exploser le volume de messages quotidiens. La négociation s'est aussi

considérablement accélérée, le temps d'attente se mesurant désormais en millisecondes. Tout cela a profondément transformé le contexte dans lequel s'effectue la négociation au Canada.

L'environnement des courtiers évolue également. Les sociétés se sont engagées dans de nouveaux secteurs d'activité. Le secteur de la gestion de patrimoine prend de l'importance et, du coup, on insiste davantage sur la relation de conseil entre le conseiller et son client. La création de produits complexes représente un défi pour les organismes de réglementation, de même que pour les investisseurs et le secteur dans son ensemble.

Les attentes et les besoins des investisseurs changent aussi. Beaucoup d'investisseurs font appel à des conseillers ou des planificateurs financiers pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers d'ensemble et s'assurer d'un revenu suffisant à la retraite. Confrontés à la complexité grandissante du marché et à la grande diversité de conseillers, de produits et de services, les investisseurs doivent pouvoir compter sur une information juste et sur des conseils solides et impartiaux. Des conseils objectifs et avisés qui tiennent compte des besoins particuliers, des circonstances et des intérêts des investisseurs seront de plus en plus recherchés.

Répondre au changement

Au cours de la dernière année, nous nous sommes efforcés d'améliorer notre efficacité réglementaire. Nous poursuivons l'examen et la révision de nos processus et de nos procédures pour nous assurer d'utiliser les outils réglementaires d'une manière efficace et efficiente. Nous avons intensifié nos communications proactives à l'intention

La technologie, l'innovation et la réforme réglementaire, ici et à l'étranger, vont continuer de transformer les marchés canadiens et les modèles de gestion des sociétés membres.

des courtiers et des marchés sur un large éventail de sujets pertinents. Nous avons participé à des forums nationaux et internationaux sur la réglementation afin d'étendre notre connaissance des pratiques réglementaires et des tendances au sein du secteur. Nous mettons l'accent sur une meilleure formation interne et un soutien accru pour notre personnel. Enfin, nous avons mis à profit les technologies de l'information pour augmenter notre productivité, simplifier nos processus et limiter les coûts de la réglementation.

Répondre aux intérêts des investisseurs par un processus d'élaboration des politiques proactif

Notre proposition de modèle de relation client-conseiller destiné à mieux protéger les investisseurs dans le cadre de la relation cruciale entre le client et son conseiller suit son cours.

Le modèle de relation client-conseiller permettrait de resserrer les exigences de pertinence actuelles, de clarifier et mieux définir les normes actuelles de gestion des conflits et de mieux informer les clients sur l'ouverture d'un compte et les pratiques de rémunération.

Le modèle de relation client-conseiller représente une importante amélioration. Il repose sur l'actuel devoir de loyauté – obligation de faire preuve d'équité, d'honnêteté et de bonne foi – des personnes inscrites envers leurs clients, prévu par la loi.

Répondre aux produits novateurs et aux nouveaux modèles de gestion par une conformité efficace

Nous avons poursuivi notre objectif de conformité pour les processus de contrôle préalable des nouveaux produits en fournissant des lignes directrices sur les fonds négociés en bourse (FNB) à effet de levier et les fonds négociés en bourse à rendement inverse, les obligations de connaissance des clients et de pertinence et la distribution de produits avec liens de dépendance. Nous avons entrepris une révision complète de nos programmes d'examen de la conformité et nous entendons utiliser une approche axée sur l'importance relative et le risque pour les examens de conformité que nous effectuons.

Répondre à l'innovation dans le marché par une surveillance efficace et l'élaboration de politiques

Les marchés électroniques peuvent offrir des avantages tangibles aux investisseurs comme une liquidité accrue, des coûts moindres, des marges réduites et une meilleure transparence. Toutefois, les progrès technologiques, les marchés multiples et la négociation à haute fréquence comportent aussi des difficultés pour les participants au marché comme pour les organismes de réglementation. Nous avons besoin d'outils de surveillance modernes et d'un savoir-faire interne pour pouvoir surveiller les marchés et analyser les opérations d'une manière efficace.

Au cours de la dernière année, nous avons commencé à mettre en oeuvre une nouvelle plateforme de surveillance (STEP) qui nous permettra de surveiller tous les marchés boursiers simultanément. Ce nouveau système de surveillance nous aide à faire face à la croissance explosive des volumes d'opérations et à la volatilité des marchés. Il nous permet aussi de mieux détecter les éventuelles infractions réglementaires à des fins de suivi par l'OCRCVM ou par d'autres organismes de réglementation.

À la suite du « krach éclair » du 6 mai, l'OCRCVM et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont examiné un certain nombre de changements au sein du marché et leur effet sur l'intégrité du marché, l'équité et l'efficacité des marchés financiers et les intérêts à long terme des investisseurs. Ces changements incluent les marchés opaques, les nouveaux types d'ordres, la direction préférentielle des ordres, l'accès direct au marché, la colocalisation et la négociation électronique et à haute fréquence.

Placer la barre plus haute pour la protection et la confiance des investisseurs

Cette année, nous avons mis au point un nouveau cadre de traitement des plaintes qui définit des normes et des délais clairs et uniformes pour les entreprises pour accuser réception de la plainte, mener l'enquête et répondre au

Équipe de direction



Keith Persaud
Premier vice-président aux finances et à l'administration

Rosemary Chan
Première vice-présidente, avocate générale et secrétaire générale

Warren Funt
Vice-président pour l'Ouest du Canada

Susan Wolburgh Jenah
Présidente et chef de la direction

Connie Craddock
Vice-présidente aux affaires publiques

Paul R. Riccardi
Premier vice-président à la mise en application, aux politiques et à l'inscription

Carmen Crépin
Vice-présidente pour le Québec

Maureen Jensen
Première vice-présidente à la surveillance et à la conformité

client. Le point de vue des parties intéressées a été pris en compte dans les changements proposés au programme d'arbitrage de l'OCRCVM, y compris le relèvement de la limite d'indemnisation. Nous avons également pris des mesures importantes pour améliorer notre façon de traiter les plaintes des clients en restructurant notre service de traitement des plaintes et des demandes de renseignements du public.

Le service *Info-conseiller* de l'OCRCVM, qui aide les investisseurs à effectuer un contrôle préalable pour le choix d'un conseiller, a aussi été conçu avec succès. Ce nouveau service inclut un registre central sur le Web qui donne aux investisseurs et aux autres parties intéressées un accès à de l'information importante sur les antécédents, la compétence, la catégorie d'inscription/d'autorisation et le dossier disciplinaire des personnes inscrites de l'OCRCVM.

Collaborer

Améliorer la conformité au moyen de normes élevées exige de collaborer étroitement et efficacement avec les sociétés et les marchés. Des consultations étendues et efficaces avec les autres organismes de réglementation nous permettent d'échanger nos connaissances, de partager nos pratiques exemplaires et d'améliorer notre façon de travailler. L'établissement de politiques transparentes et inclusives favorise une participation plus significative des parties intéressées et une meilleure réglementation.

Au cours des deux dernières années, nous avons élargi les consultations afin d'entendre le point de vue des parties intéressées sur les nouvelles initiatives stratégiques des courtiers, comme le modèle de relation client-conseiller, et sur les enjeux actuels et nouveaux, incluant les marchés opaques, la négociation à haute fréquence et la colocalisation. Le succès du forum de cette année sur les marchés opaques, coanimé par les ACVM et l'OCRCVM, a démontré la valeur du dialogue entre les organismes de réglementation et les groupes intéressés.

Nous avons étendu notre processus de consultation sur les politiques en prenant l'habitude de solliciter les commentaires dans toutes les notes d'orientation. Le point de vue du secteur a été essentiel pour mettre au point la proposition de modèle de tarification pour la Réglementation des courtiers, qui a fait l'objet d'un appel à commentaires cette année, et il le sera également pour concevoir un modèle de tarification juste et équitable pour la Réglementation des marchés. Les résultats et l'analyse des réponses au sondage que nous mènerons auprès des sociétés membres plus tard cette année nous aideront à enrichir notre objectif de conformité et notre approche opérationnelle.

Pour l'avenir

La technologie, l'innovation et la réforme réglementaire, ici et à l'étranger, vont continuer de transformer les marchés canadiens et les modèles de gestion des sociétés membres. Face à ces nombreux défis, nous entendons poursuivre nos efforts pour améliorer la réglementation, gérer et répartir les coûts équitablement et de manière transparente et augmenter notre efficacité et notre productivité.

Je terminerai en exprimant mon appréciation au président du conseil de l'OCRCVM, Doug McGregor, et à tous les membres du conseil d'administration pour leur appui indéfectible et leurs sages conseils. Par-dessus tout, je tiens à transmettre mes plus profonds remerciements au personnel de l'OCRCVM. S'appuyant sur leur travail consciencieux et leur engagement, nous sommes résolu à offrir une réglementation spécialisée, équilibrée et économique. C'est pour moi un privilège de diriger les efforts de notre organisme en vue de rehausser l'équité et l'efficacité des marchés financiers canadiens et la confiance dans leur intégrité.

La présidente et chef de la direction,

Susan Wolburgh Jenah

Tableau de bord du plan stratégique 2009–2010

Objectif 1 : Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons publié notre premier rapport annuel consolidé sur la conformité.	Nous avons défini et communiqué les déficiences courantes relevées lors des audits de conformité effectués chez les sociétés membres par les équipes de l'OCRCVM (conduite des affaires, conduite de la négociation et conformité des finances et des opérations). Nous avons communiqué le programme d'examen de l'OCRCVM pour l'année à venir.	Cela aide les sociétés à évaluer et à améliorer leurs programmes de conformité, leur surveillance et leurs contrôles internes.
Nous avons publié rapidement des orientations claires sur les questions clés et émergentes.	Nous avons publié des notes d'orientation concernant la réforme de l'inscription (p. ex., « Transition aux nouvelles catégories d'autorisation de l'OCRCVM »), les produits complexes (p. ex. les fonds négociés en bourse à effet de levier et à rendement inverse), les questions relatives aux marchés (p. ex., meilleure exécution et les marchés figés/croisés), les questions relatives aux rapports entre conseiller et client (connaissance du client et convenance) et la surveillance (succursales).	Cela communique de façon proactive les attentes des autorités de réglementation et améliore la conformité au niveau du secteur.
Nous avons fourni rapidement à la profession des programmes de formation pertinents.	Nous avons créé 20 webémissions ayant rejoint 7 043 membres et nous avons organisé 23 séances pour 900 participants.	Les efforts de formation aident les sociétés et les personnes inscrites à comprendre les règles et les attentes de l'OCRCVM en matière de réglementation.
Nous avons effectué des examens à l'échelle de la profession sur des questions systémiques.	Nous avons terminé l'étude et publié les conclusions sur les examens de conformité relatifs aux billets à capital protégé et la surveillance des succursales.	Cela aide l'OCRCVM et ses membres à mieux comprendre les questions et les défis touchant l'ensemble du secteur.
Nous avons terminé notre premier projet pilote d'examens de conformité intégrés.	Nous avons regroupé les équipes de conformité (conduite des affaires, conduite de la négociation et conformité des finances et des opérations) en vue d'un examen intégré des sociétés membres, dans les cas appropriés.	Les efforts intégrés peuvent offrir une approche plus efficiente et plus économique en matière de conformité pour l'OCRCVM et pour ses sociétés membres.
Nous avons eu recours à la consultation et à la conformité pour résoudre les problèmes émergents dans la conformité aux règles sur les marchés.	Nous avons publié une note d'orientation sur les « opérations hors cours » et les « marchés figés et croisés » pour améliorer la compréhension des nouvelles règles. Nous avons ensuite effectué un suivi renforcé.	Ces efforts ont amélioré de façon remarquable la conformité au niveau du secteur et réduit les infractions potentielles.

Objectif 2 : Assurer une réglementation efficace, efficiente et spécialisée

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons élargi nos pratiques fondées sur le risque.	Nous avons terminé les essais de notre modèle fondé sur le risque pour l'inscription. Tous les bureaux de l'OCRCVM utilisent le modèle pour signaler les demandes d'autorisation de personnes présentant un risque potentiel élevé.	Une approche fondée sur le risque aide à établir les priorités et à attribuer les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
Nous avons effectué une recherche et nous avons déterminé la façon optimale d'effectuer la transition des normes comptables canadiennes aux normes comptables internationales.	Nous avons longuement consulté les sociétés au sujet de l'incidence potentielle, puis nous avons rédigé une approche d'application des normes IFRS aux sociétés membres, qui comprenait des modifications et des dérogations obligatoires. Nous avons organisé une série d'ateliers pour les sociétés et d'autres formes d'assistance pour l'exercice 2010–2011.	Les conclusions de notre enquête, les consultations et les modifications font en sorte que les nouvelles règles sont adaptées au marché canadien, d'une manière cohérente, équilibrée et équitable.

Objectif 3 : Raffermer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons fait un examen du programme d'arbitrage de l'OCRCVM dans l'attente d'une autre réforme.	Nous avons apporté des révisions sur les fournisseurs de services et les normes de déclaration. Nous avons publié les résultats de l'examen, y compris une augmentation proposée de la limite de règlement et nous avons demandé l'apport du public sur les prochaines étapes.	L'accès des investisseurs à un système simple, rapide et économique favorise la confiance dans les marchés financiers et fournit un moyen de remplacement valable aux poursuites judiciaires longues et coûteuses pour régler les différends.
Nous avons renforcé notre traitement interne des plaintes et élargi son objet.	Nous avons lancé un nouveau service de dénonciation en mai 2009. Nous avons commencé à restructurer les fonctions d'évaluation des plaintes de l'OCRCVM pour répondre plus efficacement aux plaintes et aux questions des investisseurs au sujet de la conduite des courtiers.	Nous serons en mesure de fournir une plus grande assistance aux investisseurs en vue du règlement des plaintes et de la réponse aux demandes de renseignements.
Nous avons achevé les procédures disciplinaires relatives au papier commercial adossé à des créances (PCAC).	Après avoir fait enquête sur plus de 100 plaintes d'investisseurs, l'OCRCVM s'est joint à l'AMF et à la CVMO pour en arriver à des règlements avec sept institutions.	Une application de la loi efficace améliore l'intégrité des marchés financiers et encourage la confiance des investisseurs.
Nous avons proposé de nouvelles règles pour les négociations sur le marché hors cote et sur le marché des titres d'emprunt.	Nous avons republié en vue de la consultation notre règle sur le juste prix, qui expose des normes claires pour les sociétés qui garantiront que les prix payés ou reçus par les clients sont justes et raisonnables.	L'amélioration de l'équité et de la transparence profite aux investisseurs et améliore notre capacité d'assurer la surveillance et de faire respecter des normes fondées sur les principes et clairement articulées.

Objectif 4 : Être un organisme rentable

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons investi dans des éléments stratégiques de technologie de l'information.	Nous avons investi dans divers domaines de la technologie. En particulier, 1) le projet STEP visant à améliorer la surveillance du marché; 2) le système d'information des RH pour informatiser les fonctions administratives; 3) des changements de ComSet visant à élargir les déclarations que doivent faire les sociétés au sujet des plaintes de clients; 4) des changements visant à harmoniser la réforme de l'inscription avec la Base de données nationale d'inscription.	Cela aide l'OCRCVM à fournir des services de réglementation efficaces et efficaces.
Nous avons tenu notre engagement de contrôle des coûts efficace.	Nous avons dégagé un excédent et nous avons pu l'appliquer à réduire les droits liés à la réglementation des courtiers en 2010–2011.	Cela soutient les efforts de l'OCRCVM en vue de fournir à ses membres une réglementation économique et efficiente.

Objectif 5 : Être un organisme responsable, juste et souple

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons introduit un nouveau programme de rémunération du personnel.	Nous avons élaboré un nouveau cadre en vue d'une rémunération concurrentielle, juste, motivante et gratifiante.	Cela aide à bâtir un environnement de travail gratifiant qui permettra d'attirer et de fidéliser un personnel compétent.
Nous avons tenu une assemblée générale électronique, en direct, de tout le personnel.	Nous avons rassemblé tout le personnel des quatre bureaux pour discuter des priorités et des objectifs stratégiques de l'OCRCVM.	Cela contribue à bâtir une culture organisationnelle unifiée sans égard aux limites géographiques.

Les courtiers



CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009-2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons mis en œuvre des modifications des Règles de l'OCRCVM relatives à l'initiative de réforme de l'inscription.</p>	<p>Nous avons réduit le nombre de catégories d'autorisation de l'OCRCVM de 46 à 11, simplifié les autorisations de fonctions et de postes, rationalisé les procédures d'autorisation et modernisé nos exigences de surveillance. Nous avons fourni du soutien aux courtiers membres au moyen de quatre ateliers de formation à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, d'une webémission et de quatre notes d'orientation.</p>	<p>Il s'agit de créer un régime d'inscription qui modernise, harmonise et simplifie les exigences d'inscription pour les courtiers et les personnes physiques dans tous les territoires des ACVM, ainsi que dans l'OCRCVM et l'ACFM.</p>
<p>Nous avons fait progresser le projet du Manuel de réglementation.</p>	<p>Nous achevons de réécrire en langage simple toutes les règles des courtiers membres, nous les avons mises à jour, nous avons éliminé les redondances et nous avons apporté des modifications de fond dans les cas voulus. Nous avons commencé à publier des tranches en vue de la consultation publique.</p>	<p>Une réglementation plus simple et plus accessible améliore la compréhension des règles et renforce la conformité.</p>
<p>Nous avons publié en vue de la consultation un projet de nouveau modèle de tarification des courtiers membres.</p>	<p>Nous avons établi un comité du secteur qui a élaboré un projet de nouveau modèle de tarification des courtiers membres qui satisfait aux principes d'équité, de compétitivité sectorielle, de recouvrement des coûts et de transparence. Nous avons commencé à travailler sur le projet de modèle de tarification des marchés, avec l'apport et la participation active d'un comité du secteur.</p>	<p>Cela assure aux membres de l'OCRCVM un traitement équitable et vient renforcer son engagement de fonctionnement efficient.</p>

Examens de société sur place effectués :

Conformité des finances et des opérations : **141**

Conformité de la conduite des affaires : **96**

Conformité de la conduite de la négociation : **66**

Services de formation fournis dans l'exercice 2009–2010 :

20 webémissions de formation ayant rejoint **7 043** participants de la profession

23 séances en direct dans le pays ayant rejoint **900** participants de la profession

L'OCRCVM a publié 21 notes d'orientation sur des questions comme :

- Les meilleures pratiques de surveillance des succursales par le siège social
- Les obligations des courtiers relativement aux fonds négociés en bourse à effet de levier et à rendement inverse
- Les dispositions relatives à l'obligation de fournir le meilleur cours
- La réforme de l'inscription – questions de mise en œuvre

Le processus de mise à jour, de rationalisation, de restructuration et d'amélioration de notre Manuel de réglementation des courtiers membres a exigé des ressources considérables. Cet effort d'envergure simplifiera nos règles et en facilitera la compréhension.

Le Projet du Manuel de réglementation constitue un bon exemple de la façon dont l'OCRCVM fait appel à la consultation et à la collaboration en vue d'améliorer la réglementation et la conformité. Nous avons fait participer les courtiers membres à toutes les étapes clés de la mise à jour et de la rationalisation du contenu, de la résolution des incohérences et de l'élimination des redondances. Nous avons également cherché à faire participer les autres parties intéressées, en tenant des consultations publiques et en recherchant leur apport.

L'OCRCVM soutient les courtiers membres en répondant aux évolutions plus larges de la profession comme la réforme de l'inscription, effort fait par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour mettre à jour complètement l'inscription et les règles de conduite, à l'échelle canadienne, pour les courtiers et les personnes physiques qui sont inscrits. Cette initiative importante sur le plan des politiques vise à renforcer la protection des investisseurs et à rendre l'environnement professionnel plus efficient.

Nous avons apporté un certain nombre de modifications connexes aux règles pour les harmoniser avec celles des ACVM, dans le but de créer un régime d'inscription simplifié et modernisé. Notre personnel a travaillé en collaboration étroite avec les sociétés membres pour les aider à mettre en œuvre ces changements importants.

L'élaboration du nouveau modèle de tarification des courtiers membres illustre la collaboration qui sous-tend l'autoréglementation efficace. Ce projet a comporté une longue consultation, dès les premiers stades, avec un comité de 14 bénévoles du secteur, formant un échantillon représentatif et diversifié de nos membres, ainsi qu'une procédure plus large de consultation publique.

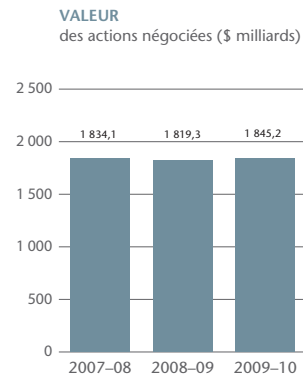
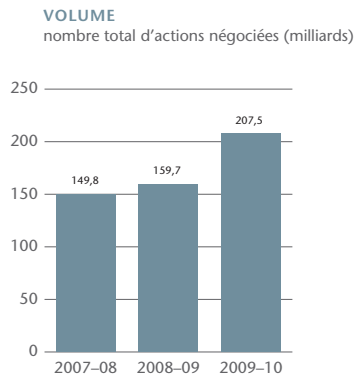
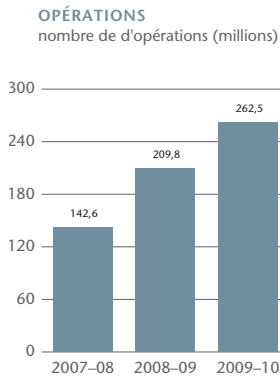
Le modèle de tarification proposé continuerait de fixer une cotisation minimale inférieure aux coûts de réglementation engendrés, tiendrait compte de l'intérêt public en favorisant la compétitivité sectorielle, tout en réduisant modérément le niveau actuel de disparité des cotisations et en maintenant le recouvrement intégral des coûts.

Les marchés



CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009-2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons utilisé la technologie pour accroître notre capacité de surveillance des marchés.</p>	<p>Nous avons développé la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP), système amélioré à géométrie variable, d'une grande souplesse.</p>	<p>Le système STEP permettra à l'OCRCVM de répondre à l'évolution de la structure des marchés et à la hausse constante des volumes.</p>
<p>Nous avons procédé à une vaste consultation pour obtenir les vues des parties intéressées sur les questions relatives aux marchés.</p>	<p>Nous avons publié le document de consultation conjoint des ACVM et de l'OCRCVM, « Marchés opaques, ordres invisibles et autres innovations dans la structure des marchés au Canada ». Avec les ACVM, nous avons organisé un forum sur les marchés opaques, auquel ont assisté 150 participants de la profession.</p>	<p>Une consultation efficace favorise une meilleure élaboration des règles et une réglementation plus équilibrée.</p>

L'activité sur les marchés d'actions dont l'OCRCVM réglemente l'activité de négociation



Fort volume d'ordres*

52:1 rapport des ordres
aux opérations

ordres de 2009-2010

13 542 279 733

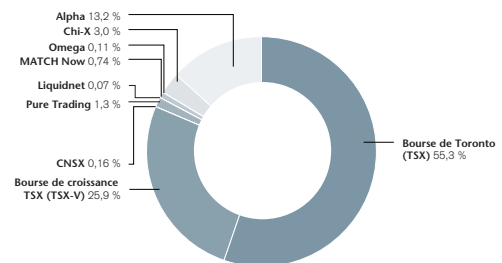
opérations de 2009-2010

262 472 286

* Note : Pour les marchés dont l'OCRCVM réglemente l'activité de négociation

Les marchés multiples du Canada

Les marchés sur lesquels se sont faites les négociations en 2009-2010 (en fonction du volume*)



* Note : Représentation en moyenne des pourcentages pour les quatre trimestres (sans pondération pour les différences d'activité entre les trimestres)

Au cours de l'exercice, nous avons suivi plus de 262 millions d'opérations sur les trois bourses et les six systèmes de négociation parallèles que nous réglementons, forte hausse par rapport à l'exercice précédent. Le volume quotidien de « messages », ce qui comprend les cotations, les ordres et les annulations ainsi que les opérations, a atteint une moyenne de plus de 100 millions, soit plus de dix fois le volume d'il y a quatre ans. Le rapport des ordres aux opérations réalisées pour l'ensemble des marchés est passé de 20:1 à plus de 50:1 pour la même période. En fait, nous avons connu un record du volume quotidien de messages au printemps 2010 : plus de 330 millions de messages.

Nous avons travaillé pour que les règles de négociation et la surveillance des marchés suivent le rythme de cette évolution rapide de la structure des marchés. Nous avons aussi utilisé efficacement la technologie pour accroître notre capacité de surveillance.

Nous avons commencé à mettre en œuvre notre plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP). Ce nouveau système de surveillance réunit les données que doivent fournir les neuf marchés canadiens et les combine en un seul marché virtuel, pour en effectuer la surveillance simultanée. De plus, le système STEP accroît notre capacité de surveillance et nous donne la possibilité de créer des

alertes sur tous les marchés et de produire des rapports de surveillance consolidés qui permettent d'augmenter l'efficacité de la surveillance des marchés.

En collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons suivi de près les questions touchant la structure des marchés, comme les marchés opaques, la négociation à haute fréquence, la colocalisation et l'accès direct au marché, pour élaborer des réponses appropriées sur le plan des politiques et du fonctionnement. Également en collaboration avec les ACVM, dans le contexte du « krach éclair » du 6 mai dernier, l'OCRCVM examine la possibilité de mettre en œuvre des coupe-circuits par titre et examine les coupe-circuits canadiens actuels pour l'ensemble du marché canadien et les paramètres de blocage et de rejet des bourses et des SNP individuels.

Nous sommes aussi en train d'effectuer un examen des politiques et pratiques actuels de l'OCRCVM au sujet du rajustement du prix et de l'annulation d'opérations, dans le but de rendre plus transparents les critères d'intervention sur les opérations. Cela permettra une plus grande prévisibilité, renforcera la confiance et mettra les participants au marché en mesure de mieux comprendre et de mieux couvrir leurs risques.

Les investisseurs



CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009–2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons introduit un cadre global et cohérent de traitement des plaintes et établi des normes claires à l'intention des investisseurs qui ont des plaintes à l'égard de leur conseiller ou de leur courtier en placement.</p>	<p>Nous avons introduit une nouvelle règle sur le traitement des plaintes qui fixe des normes claires et les délais que les courtiers réglementés par l'OCRCVM doivent respecter pour accuser réception des plaintes de clients au sujet de leurs comptes, faire enquête à leur sujet et leur donner une réponse.</p>	<p>Des normes claires et cohérentes sur le traitement des plaintes renforcent la confiance des investisseurs dans l'équité du secteur des services financiers.</p>
<p>Nous avons conçu un service d'information des investisseurs au sujet des conseillers; nous avons amélioré la section Investisseurs sur le site Internet de l'OCRCVM.</p>	<p>Nous avons développé un nouveau service sur le Web, <i>Info-conseiller</i>, permettant de fournir aux investisseurs des renseignements sur les catégories d'autorisation, les cours/programmes de formation suivis et les antécédents disciplinaires des conseillers chez les courtiers réglementés par l'OCRCVM. Nous avons ajouté des ressources supplémentaires sur le site Internet : « Connaître son conseiller ».</p>	<p>Les investisseurs ont ainsi un moyen plus rapide et plus facile d'obtenir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils doivent choisir un conseiller.</p>

Faits saillants

Les plaintes liées aux marchés déposées auprès de l'OCRCVM se sont chiffrées à **480**, soit une baisse de **11,5 %**.

Les plaintes liées aux courtiers membres déposées auprès de l'OCRCVM se sont chiffrées à **429**, soit une baisse de **8,1 %**.

Les plaintes de clients déposées directement auprès de courtiers membres (et déclarées ensuite à l'OCRCVM par voie électronique) se sont chiffrées à **1 482**, soit une baisse de **36,3 %**.

L'OCRCVM a mené à terme **45** poursuites disciplinaires contre **8** sociétés et **37** personnes physiques.

Les amendes imposées se sont élevées à **35,2** millions de dollars, **2** sociétés et **12** personnes physiques ont été suspendues et **13** personnes physiques ont été radiées.

L'OCRCVM a perçu **96,9 %** des amendes imposées aux sociétés et **17,5 %** des amendes imposées aux personnes physiques inscrites.

* L'OCRCVM n'a pas les pouvoirs légaux lui permettant de percevoir les amendes dans toutes les provinces et tous les territoires. Dans le cas de sociétés ou de personnes physiques inscrites qui ne paient pas leurs amendes, l'OCRCVM annule leur autorisation ou refuse toute nouvelle autorisation.

Au cours du dernier exercice, nous avons réussi à renforcer la protection des investisseurs à beaucoup d'égards. La confiance des investisseurs repose d'abord sur des règles équitables et une culture de conformité dans l'ensemble de la profession. Elle dépend aussi d'une mise en application énergique.

Au cours du dernier exercice, les enquêtes sur le papier commercial adossé à des créances (PCAC) ont été menées à terme. Nous avons traité 120 plaintes relatives au PCAC et, en collaboration avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers, nos efforts ont débouché sur sept poursuites disciplinaires qui ont abouti à des règlements de 138,8 millions de dollars au total.

Les plaintes, qui avaient fortement augmenté à la suite des perturbations sur les marchés financiers, ont diminué au cours de l'exercice. Le personnel de la Mise en application a mené à terme 310 enquêtes, près du double du nombre d'enquêtes effectuées dans les exercices précédents, et a signalé sept affaires aux autorités policières compétentes.

Nous avons obtenu gain de cause dans trois contestations de la compétence de l'organisme à l'égard des anciennes personnes inscrites auprès de l'OCRCVM. Les décisions rendues dans ces trois affaires, portées devant les tribunaux

de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario, ont établi avec certitude la compétence de l'OCRCVM à l'égard des personnes inscrites actuelles et des anciennes personnes inscrites, conformément aux règles applicables de l'OCRCVM.

Nous avons procédé à un vaste examen du programme d'arbitrage des courtiers membres de l'OCRCVM et publié ses résultats. Nous avons aussi fait une consultation sur les conclusions de l'examen, y compris une proposition d'augmenter la limite d'indemnisation. Nous avons effectué beaucoup de changements administratifs pour améliorer le fonctionnement du programme et les déclarations effectuées dans le cadre de celui-ci. L'OCRCVM assurera le suivi de l'utilisation du programme amélioré pour évaluer son efficacité par rapport aux autres moyens de résolution des différends qui s'offrent aux investisseurs.

Nous avons commencé à travailler à un nouveau site Internet amélioré pour l'OCRCVM. Nous avons conçu le module en ligne Connaitre son conseiller et son élément central, le nouveau service de l'OCRCVM *Info-conseiller*. Ce service rassemble dans un rapport en ligne des renseignements utiles qui aideront les investisseurs à effectuer leur contrôle diligent lorsqu'ils choisissent un conseiller.

Types de contraventions dans les mesures de mise en application

Types de contraventions – personnes physiques

Surveillance	8
Traitement des comptes de client	13
Convenance	6
Obligation de protection des clients	13
Non-coopération	5
Opérations financières personnelles inappropriées	15
Communication irrégulière de renseignements sur le client	2
Délit d'initié	1
Opérations effectuées sans inscription dans les livres	5
Renouvellement de billets à ordre sans avis	1
Vol, fraude ou informations fausses ou trompeuses	12
Opérations effectuées sans prospectus ou dispense	3
Opérations effectuées sans l'inscription appropriée	3
Conflit d'intérêts non déclaré	4
TOTAL	91*

Types de contraventions – sociétés

Insuffisance de capital	1
Absence de réaction aux problèmes qui se faisaient jour	1
Surveillance	4
Livres et registres inadéquats	3
Formation du personnel inadéquate	2
TOTAL	11*

* Les totaux correspondent à la gamme des contraventions relevées dans l'ensemble des procédures disciplinaires et excèdent donc le nombre de (45) procédures.

La gouvernance



Susan Wolburgh Jenah Doug McGregor Ronald S. Lloyd Roger Casgrain Michelle Khalili Thomas A. Kloet Robert LeSourd Tal Cohen

Le conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont le président et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

Administrateurs :

- Sept administrateurs indépendants
- Cinq représentants des courtiers membres
- Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

Le Groupe TMX peut nommer l'un des administrateurs représentant les marchés, conformément aux règles de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant les marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec le Groupe TMX ou qu'une entité apparentée au Groupe TMX.

Nouveaux administrateurs : L'OCRCVM a tenu sa première assemblée générale annuelle le 23 septembre 2009. À cette assemblée, trois nouveaux administrateurs ont été nommés pour remplacer des administrateurs sortants.

Présidente et chef de la direction

Susan Wolburgh Jenah (depuis février 2007)**
Présidente et chef de la direction, OCRCVM
Toronto (Ontario)

Administrateurs du secteur

Roger Casgrain (depuis juin 2005)**
Vice-président exécutif, Casgrain & Compagnie Limitée
Montréal (Québec)

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Tal Cohen (depuis novembre 2009)
Chef de la direction, Chi-X Canada
New York, État de New York, États-Unis

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Michelle Khalili (depuis décembre 2008)
Directrice générale, Marchés du capital de risque
Marchés mondiaux CIBC inc.
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Thomas A. Kloet (depuis octobre 2008)
Chef de la direction, Groupe TMX Inc.
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité des finances et de la vérification

Robert LeSourd (depuis mai 2008)
Premier vice-président et associé directeur
général à l'exploitation de l'Ouest
Mackie Research Capital
Calgary (Alberta)

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Ronald S. Lloyd (depuis juin 2004)**
Président et chef de la direction,
Valeurs mobilières
Crédit Suisse (Canada), Inc.
Toronto (Ontario)

- Président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Doug McGregor, président (depuis septembre 2009)
Président et cochef de la direction,
RBC Marchés des capitaux
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité des finances et de la vérification

Administrateurs indépendants

Kerry Adams (depuis mai 2008)
Conseillère en investissements
Aurora (Ontario)

- Membre du Comité de la gouvernance

Jill Denham (depuis septembre 2009)
Consultante
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité de la gouvernance

Mike Gagné (depuis septembre 2009)
Contrôleur, Radium Resort
Invermere (Colombie-Britannique)

- Membre du Comité des finances et de la vérification

Daniel Leclair (depuis juin 2004)**
Administrateur de sociétés
Shefford (Québec)

- Président du Comité des finances et de la vérification
- Membre du Comité de la gouvernance

Daniel Muzyka (depuis juin 2005)**

Doyen et professeur
Université de la Colombie-Britannique
et administrateur public
Vancouver (Colombie-Britannique)

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite
- Membre du Comité de la gouvernance

Gerry Rocchi (depuis août 2004)*

Chef de la direction, Green Power Action Inc.
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité de la gouvernance
- Membre du Comité des finances et de la vérification

Grant Vingoe (depuis août 2004)*

Associé, Arnold & Porter LLP
New York, État de New York, États-Unis

- Président du Comité de la gouvernance

Administrateurs sortants

David Denison (mai 2008 à septembre 2009)

Président et chef de la direction, Office
d'investissement du CPP
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Michael Grandin (avril 2003** à juillet 2009)

Administrateur de sociétés
Calgary (Alberta)

- Membre du Comité de la gouvernance
- Membre du Comité des finances et de la vérification

H. Sanford Riley (juin 2006 à mai 2008**

et juillet 2008 à septembre 2009)
Président du conseil, Partenaires Financiers
Richardson Limitée
Winnipeg (Manitoba)

Wendy Rudd (mai 2008 à octobre 2009)

Chef de la direction, TriACT Canada Marketplace LP
Toronto (Ontario)

- Membre du Comité des finances et de la vérification

* Nommé au conseil de Services de réglementation du marché inc. (SRM) avant l'établissement de l'OCRCVM

** Nommé au conseil de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) avant l'établissement de l'OCRCVM



Kerry Adams

Mike Gagné

Jill Denham

Daniel Leclair

Daniel Muzyka

Gerry Rocchi

Grant Vingoe

Rémunération des administrateurs

L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités.

L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le cadre suivant :

Conseil

- Honoraires annuels de 15 000 \$
- Président du conseil – 7 500 \$ additionnels, si le président est un administrateur indépendant
- Réunion du conseil durant moins de deux heures – jetons de présence de 1 000 \$
- Réunion du conseil durant deux heures ou plus – jetons de présence de 1 500 \$

Comités

- Membres d'un comité – 1 500 \$ par année
- Présidents d'un comité – 4 000 \$ (sauf dans le cas du président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite, dont les honoraires seront de 3 500 \$)
- Réunion d'un comité durant moins de deux heures – 1 000 \$
- Réunion d'un comité durant deux heures ou plus – 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion du conseil nécessite une journée additionnelle de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des honoraires de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ sont autorisés.

Comités de l'OCRCVM – Faits saillants 2009–2010

Le Comité de la gouvernance a mis en place un cadre d'auto-évaluation et a supervisé les auto-évaluations du conseil et des comités. Il a aussi poursuivi la réalisation du plan de recrutement d'administrateurs du conseil, qui a culminé avec le groupe d'administrateurs présenté à la première assemblée générale annuelle.

Le Comité des finances et de la vérification a revu la proposition de nouveau modèle de tarification des courtiers membres et recommandé que le conseil l'approuve pour publication.

Le Comité des ressources humaines et des régimes de retraite a revu le nouveau cadre de rémunération et recommandé que le conseil l'approuve.

Réunions 2009–2010

Présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités

Administrateurs	Réunions du conseil	Réunions extraordinaires du conseil	Réunions ordinaires de comités	Rémunération totale
Kerry Adams	6/6	2/2	12/12	40 425,00 \$
Roger Casgrain	5/6	2/2	6/7	
Tal Cohen*	2/2	1/1	2/2	
Jill Denham*	3/4	1/1	4/5	17 804,68 \$
David Denison^	1/2	1/1	4/4	18 112,50 \$
Mike Gagné*	4/4	1/1	3/3	23 149,68 \$
Michael Grandin^	2/2	0/0	1/1	12 784,68 \$
Michelle Khalili	6/6	1/2	3/3	
Thomas A. Kloet	6/6	1/2	4/5	
Daniel Leclair	6/6	2/2	7/7	51 673,26 \$
Robert LeSourd	4/6	2/2	6/7	
Ronald S. Lloyd	3/6	0/2	8/13	
Doug McGregor (président)*	4/4	1/1	1/3	
Daniel Muzyka	5/6	2/2	12/15	47 129,98 \$
H. Sanford Riley^	1/2	0/1	†	
Gerry Rocchi	6/6	2/2	10/10	42 853,98 \$
Wendy Rudd^	3/3	0/1	2/2	
Grant Vingoe	6/6	1/2	12/12	45 000,00 \$
Susan Wolburgh Jenah	6/6	1/2	23/24	

* Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année.

^ Cet administrateur a quitté le conseil au cours de l'année.

† Membre d'aucun comité

Comités

Les comités suivants ont tenu des réunions pendant cette période :

- Comité de la gouvernance – 12 réunions
- Comité des finances et de la vérification – Cinq réunions
- Comité des ressources humaines et des régimes de retraite – Sept réunions

(en milliers de dollars)

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM) est une société canadienne sans but lucratif, qui a des bureaux à Toronto, à Calgary, à Montréal et à Vancouver. L'OCRCVM, l'Organisme, est l'organisme d'autoréglementation national (OAR) qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. L'OCRCVM assure un suivi de ses frais de fonctionnement au sein de deux grandes divisions, la Réglementation des courtiers, qui assure la réglementation des sociétés de courtage, et la Réglementation des marchés, qui régit les marchés boursiers et les marchés des titres d'emprunt.

L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles universelles d'intégrité du marché (RUIIM) régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.

L'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et fixe la cotisation annuelle de ses membres de manière à couvrir ses charges de fonctionnement. Les membres comprennent toutes les sociétés de courtage et tous les systèmes de négociation parallèles. De plus, la Bourse de Toronto (TSX), la Bourse de croissance TSX (TSX-V) et la Bourse nationale canadienne (CNSX) ont conclu des ententes avec l'OCRCVM pour la surveillance de leurs marchés.

Informations financières abrégées

Le rapport de gestion qui suit présente la situation financière et les résultats de l'OCRCVM pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'OCRCVM a été constitué en société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, à titre d'organisme sans but lucratif, le 17 mars 2008. L'OCRCVM a débuté ses activités en juin 2008 à la suite de la fusion de Services de réglementation du marché inc. (SRM) et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). Par conséquent, les résultats réels pour l'exercice de 2009 portent sur dix mois. Ainsi, à des fins de comparaison, l'information financière pro forma pour l'exercice de 2009 a été préparée pour le fonds non affecté établissant une extrapolation de la période de dix mois en période de douze mois.

Fonds non grevé d'affectations

(en milliers de dollars)	2010	2009	2009	Écart	Écart
	Réel	Réel	Pro forma ¹⁾	\$	%
Produits					
Réglementation des courtiers					
Cotisations des membres	38 846 \$	33 076 \$	36 691 \$	(845)\$	(2) %
Contributions à l'égard des prises fermes	8 404	5 480	6 576	1 828	28 %
Droits d'inscription	2 381	2 411	2 893	(512)	(18) %
Droits d'entrée	160	170	204	(44)	(22) %
	49 791	41 137	46 364	427	1 %
Réglementation du marché					
Application des RUIM	23 074	17 138	20 566	2 508	12 %
Présentation de l'information en temps opportun	3 260	2 815	3 378	(118)	(3) %
	26 334	19 953	23 944	2 390	10 %
Autres produits					
Intérêts	66	541	649	(583)	(90) %
Divers	326	137	164	162	98 %
	392	678	813	(421)	(52) %
Total des produits provenant du fonds non grevé d'affectations externes	76 517	61 768	74 121	2 396	3 %
Charges					
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	48 591	39 941	47 929	662	1 %
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché	24 150	18 668	22 402	1 748	8 %
	72 741	58 609	70 331	2 410	3 %
Excédent des produits du fonds non affecté sur les charges	3 776 \$	3 159 \$	3 790 \$	(14)\$	0 %

1) Extrapolation fondée sur une période de dix mois.

Produits

Les produits du fonds non affecté de l'exercice se sont chiffrés à 76 517 \$. Cette hausse de 2 396 \$ (3 %) par rapport à l'exercice précédent découle principalement de l'augmentation plus importante que prévu des contributions à l'égard des prises fermes, et de la majoration des droits RUIM qui a été atténuée par de petites baisses des produits dans d'autres secteurs. Quatre facteurs peuvent avoir une incidence sur les cotisations des membres et les droits RUIM qui sont les principales sources de produits de l'OCRCVM. Les frais prévus au budget pour exécuter le mandat de réglementation de l'OCRCVM constituent le premier facteur. Comme l'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts, les cotisations peuvent varier à la suite de changements dans les coûts. Ensuite, les autres sources de produits, comme les contributions à l'égard des prises fermes et la présentation de l'information en temps opportun représentent le deuxième facteur. Les augmentations prévues au budget dans ces secteurs donnent lieu à une réduction des coûts recouverts au moyen de cotisations. Une diminution dans ces budgets aura une incidence inverse. Le troisième facteur consiste dans le fait que les excédents ou les déficits dans le fonds non affecté à la fin de l'exercice influent sur les cotisations demandées, sous réserve de

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

l'approbation du conseil, dans l'exercice suivant leur survenance. Enfin, les cotisations sont touchées par l'exigence de l'OCRCVM de maintenir dans le fonds non affecté un solde représentant au moins trois mois de charges de fonctionnement.

Les produits de la division de la Réglementation des courtiers comprennent les cotisations des membres, les contributions à l'égard des prises fermes, les droits d'inscription et les droits d'entrée et se sont élevés à 49 791 \$ pour la période, contre 49 364 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

- Des cotisations sont exigées aux sociétés de courtage pour assurer le financement des charges de fonctionnement de la division de la Réglementation des courtiers, diminués des autres sources de produits décrites ci-dessous. Au cours de l'exercice, les cotisations des membres ont totalisé 38 846 \$, soit 845 \$ de moins (2 %) que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce recul résulte essentiellement de la réduction des coûts prévus au budget et de l'application d'un excédent des cotisations enregistré au cours de l'exercice 2009 à l'exercice 2010.
- Les contributions à l'égard des prises fermes se sont établies à 8 404 \$, soit une progression de 1 828 \$ (28 %) en glissement annuel. L'augmentation est attribuable à l'amélioration de la conjoncture des marchés, responsable de l'intensification de l'activité de prise ferme.
- Les droits d'inscription ont atteint 2 381 \$, en baisse de 512 \$ (18 %) comparativement à l'exercice précédent à la suite de la réforme du régime d'inscription et d'une activité moins importante. La réforme du régime d'inscription a donné lieu à un nombre moins important de positions attirant les cotisations. En outre, la baisse de l'activité d'inscription dans certaines provinces a été moins importante qu'au cours de l'exercice précédent.
- Des droits d'entrée sont exigés aux nouveaux courtiers membres pour couvrir les frais liés à l'examen des demandes. Pour l'exercice, ces droits se sont élevés à 160 \$, soit 44 \$ de moins (22 %) qu'au cours de l'exercice précédent.

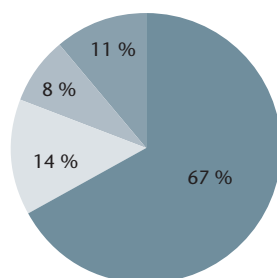
Les produits de la division de la Réglementation du marché comprennent les droits RUIM et les droits liés à la présentation de l'information en temps opportun. Ces droits se sont chiffrés à 26 334 \$, en hausse de 2 390 \$ (10 %) par rapport à l'exercice précédent.

- Les droits RUIM sont imputés aux courtiers qui exécutent des opérations sur les marchés boursiers canadiens afin de financer les charges de fonctionnement de la division de la Réglementation des marchés, diminués des liés à la présentation de l'information en temps opportun. Au cours de l'exercice, les droits RUIM ont totalisé 23 074 \$, soit 2 508 \$ (12 %) de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Cette hausse découle d'un dépassement des coûts prévus au budget liés à la technologie de surveillance des marchés.
- Les frais liés à la présentation de l'information en temps opportun se rapportent à l'administration des politiques de présentation de l'information en temps opportun de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Ces frais pour la période se sont établis à 3 260 \$, soit un recul de 118 \$ (3 %) en raison d'un rajustement ponctuel perçu au cours de l'exercice 2009 liés à des frais attribuables à un exercice antérieur dans un des organismes prédécesseur de l'OCRCVM.

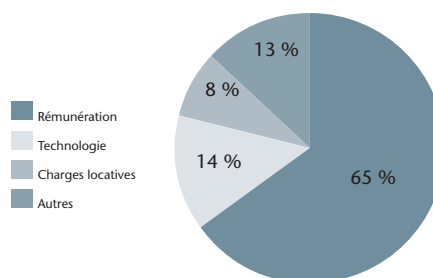
Autres produits

- Pour l'exercice, les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 66 \$, soit une baisse considérable de 583 \$ (90 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse des taux d'intérêt sur les placements à court terme.
- Les produits divers se sont élevés à 326 \$ pour l'exercice, soit 162 \$ (98 %) de plus que l'exercice précédent.

Charges de fonctionnement de l'exercice 2010



Charges de fonctionnement de l'exercice 2009



Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent cinq catégories principales.

Les principales catégories, soit la rémunération, la technologie et les charges locatives représentent environ 90 % des charges de fonctionnement de l'OCRCVM. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM utilise un modèle de répartition des coûts.

(en milliers de dollars)	2010	2009	2009	Écart	Écart
	Réel	Réel	Pro forma ¹⁾	\$	%
Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations					
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	48 591 \$	39 941 \$	47 929 \$	662 \$	1 %
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché	24 150	18 668	22 402	1 748	8 %
	72 741 \$	58 609 \$	70 331 \$	2 410 \$	3 %

1) Extrapolation fondée sur une période de dix mois.

Les charges de la Réglementation des courtiers, qui se sont établies à 48 591 \$, ont augmenté de 662 \$ (1 %) essentiellement en raison de la hausse de la rémunération découlant de la mise en œuvre d'un nouveau cadre de rémunération pour les salariés et de certains frais liés à la technologie. Cette augmentation a été atténuée en partie par une diminution des Autres charges attribuable essentiellement aux recouvrements de coûts liés aux instructions relativement à la mesure d'exécution concernant le papier commercial adossé à des créances, et de la réduction des dépenses discrétionnaires d'administration et de déplacements.

Les charges de fonctionnement de la Réglementation du marché se sont chiffrées à 24 150 \$, en hausse de 1 748 \$ (8 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des coûts du système de technologie de surveillance des marchés. La mise en œuvre du nouveau cadre de rémunération a également contribué à la hausse des coûts. La réduction des dépenses discrétionnaires d'administration et de déplacements a aidé à atténuer les effets de ces augmentations.

Excédent des produits du fonds non affecté sur les charges

Au cours de l'exercice, les produits ont dépassé les charges de 3 776 \$ pour porter le solde du fonds non affecté à 29 107 \$, comparativement à 26 199 \$ pour l'exercice précédent. L'OCRCVM maintient l'équivalent de trois mois de charges de fonctionnement dans le fonds non affecté. Toute part de l'excédent de l'exercice considéré peut être utilisée pour réduire la cotisation des membres ou financer les régimes de retraite pour la Réglementation des courtiers et la Réglementation du marché ou financer les mises à niveau du système de surveillance des marchés pour le système SMARS appartenant à la Bourse de Toronto au cours du prochain exercice. L'excédent affecté à la Réglementation des courtiers s'élève à 1 568 \$ alors qu'un montant de 2 208 \$ est attribué à la Réglementation des marchés.

Les fonds des trois fonds non affectés de l'OCRCVM sont utilisés uniquement pour des dépenses précises en vertu de l'ordonnance de reconnaissance de l'OCRCVM. Ainsi, ils ne se prêtent pas à l'extrapolation à des fins de comparaison. Par conséquent, les chiffres comparatifs ci-dessous représentent les produits et les charges réels pour l'exercice 2010 (12 mois) et l'exercice 2009 (10 mois).

Fonds grevé d'affectations externes

Le total des produits pour la période s'est chiffré à 1 130 \$, contre 3 893 \$ pour l'exercice précédent. Cette baisse de 2 763 \$ (71 %) s'explique essentiellement par une réduction des produits liés aux amendes de 2 238 \$ (74 %) pour l'exercice 2010. Cette réduction revient en bonne partie à une amende de 2 000 \$ perçue auprès d'une seule entreprise au cours de l'exercice 2009. Selon la valeur des amendes exigées pour l'exercice 2010, la quasi-totalité des amendes imposées à des entreprises a été perçue, et pour les particuliers, le recouvrement représente environ 20 %. Au cours de l'exercice 2009, les recouvrements ont atteint 100 % et 45 % respectivement. Les intérêts créditeurs ont reculé de 481 \$ (90 %) pour s'établir à 55 \$ en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Les principales charges ont été les charges liées aux formations d'instruction de 1 798 \$, contre 1 254 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 544 \$ (43 %) s'explique par un nombre d'instructions plus important au cours de l'exercice de 2010, soit 45 comparativement à 31 au cours de l'exercice 2009. Les autres principales charges ont été les cotisations de 282 \$ à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (« FAIR ») et de 201 \$ pour le projet « Funny Money », qui présente les marchés aux investisseurs-étudiants. Au cours de l'exercice précédent, le principal projet, soit le projet du manuel de réglementation qui portait sur la réécriture en langage simple des règles de la Réglementation des courtiers a donné lieu à des charges de 224 \$. Les charges de l'exercice considéré ont diminué de 133 \$ (59 %), car la réécriture des règles de la Réglementation des courtiers s'achève.

À la fin de l'exercice, le fonds enregistrait une insuffisance des produits sur les charges de 1 686 \$. Après déduction de dépenses en immobilisations de 3 712 \$ liées au système de surveillance des marchés STEP et le virement de 4 061 \$ à partir du fonds pour le regroupement, le solde du fonds est passé de 28 682 \$ à 27 352 \$ à la fin de l'exercice.

Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

Subdivision du fonds grevé d'affectations externes, ce fonds a été établi à titre de fonds de garde pour les amendes propres aux mesures d'exécution visant le PCAC. Les produits de l'exercice se sont élevés à 32 262 \$ et comprenaient les amendes et les intérêts. Selon les prévisions, l'élimination du fonds sera réglée dans l'exercice 2011. Les fonds seront alors détenus dans des fonds réservés conformément à la politique de placement de l'OCRCVM.

Fonds pour le regroupement

Établi pour le regroupement de l'ACCOVAM et de SRM, un terme a été mis à l'activité dans le fonds. À la fin de l'exercice, le fonds affichait un excédent des produits sur les charges de 313 \$, comparativement à une insuffisance de 3 984 \$ pour l'exercice précédent. Cet écart découle de la liquidation des charges liées au regroupement. Après les virements au fonds non grevé d'affectations et au fonds grevé d'affectations externes de 4 072 \$, le solde du fonds était de (386) \$ à la fin de l'exercice.

Situation de trésorerie et sources de financement

À la fin de l'exercice, l'OCRCVM présentait un excédent de 100 553 \$, ce qui inclut le fonds des immobilisations, le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes, le fonds du PCAC grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement.

Le surplus du fonds non grevé d'affectations de 29 107 \$, doit être maintenu à un niveau représentant au moins trois mois de charges de fonctionnement. Le budget pour l'exercice 2011 étant de 85 975 \$, le surplus doit être maintenu à 21 494 \$, ce qui laisse, à la fin de l'exercice 2011, un surplus excédentaire exclus de 4 122 \$ pour la Réglementation des courtiers et de 3 491 \$ pour la Réglementation du marché. Comme il a déjà été fait mention, le surplus excédentaire peut être utilisé pour réduire la cotisation des membres ou financer les retraites au cours de l'exercice 2011 dans les deux divisions et pour financer les mises à niveau technologiques de la Réglementation du marché.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a imposé et perçu des amendes de 32 250 \$ au titre du PCAC détenues dans un fonds grevé d'affectations externes en attendant le résultat des pourparlers entre l'OCRCVM et les ACVM quant à la répartition éventuelle de ces fonds. Une décision devrait être prise au cours de l'exercice 2011.

Sur la base d'un fonds consolidé, au cours de l'exercice, des investissements sous forme d'acquisition d'immobilisations ont été effectués pour un montant de 7 187 \$. Ce montant est réparti principalement entre les frais de 3 707 \$ pour la mise au point d'un nouveau système d'enrichissement des technologies de surveillance (le « système STEP »), de 2 462 \$ pour les mises à niveau du système de surveillance SMARS, et de 951 \$ pour du matériel informatique et des logiciels.

À la suite de ces activités, à la fin de la période, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 103 839 \$. Ce montant comprenait des fonds en caisse de 13 341 \$, ainsi que des bons du Trésor et des billets à ordre de 90 498 \$ garantis par le gouvernement du Canada ou un gouvernement provincial.

Engagements

Au 31 mars 2010, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2018.

De plus, l'Organisme a conclu des ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs pour les trois prochains exercices jusqu'en mai 2013.

L'Organisme a également donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE »). Au 31 mars 2010, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 1 640 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 357 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 300 \$.

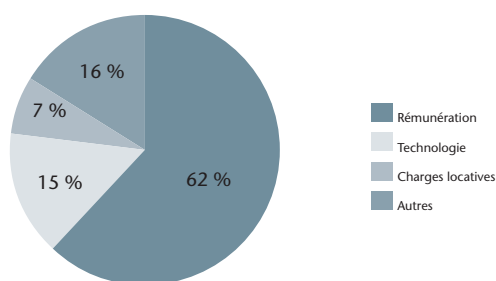
Modifications futures de conventions comptables

En mars 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié un exposé-sondage sur les « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif ». Le Conseil des normes comptables de l'ICCA prévoit la publication des normes définitives à la fin de 2010 avec l'application pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Il est proposé que l'adoption anticipé soit permise. L'OCRCVM évaluera l'incidence des nouvelles normes lorsque les normes définitives seront publiées.

Perspectives

Le budget de l'OCRCVM pour le prochain exercice a été établi de manière à maintenir le niveau actuel de capacité opérationnelle pour la Réglementation des courtiers et accroître la capacité pour la Réglementation des marchés en lançant le système STEP et en renforçant les connaissances des marchés au bureau de l'OCRCVM à Montréal. Les charges d'exploitation pour l'exercice 2011 devraient atteindre 85 975 \$ selon la répartition suivante.

Charges de fonctionnement prévues pour l'exercice 2011



Au cours de l'exercice 2009, la Réglementation des courtiers a comptabilisé un excédent dont un montant de 2 900 \$ a servi à réduire les cotisations de l'exercice 2010. Si l'on ne tient pas compte des subventions, la cotisation des membres pour le prochain exercice devrait augmenter de 4,5 % en raison d'une hausse de la rémunération découlant des rajustements des marchés pour le personnel admissible, les promotions et le nouveau personnel; d'autres augmentations résultent des mises à niveau de la largeur de bande régionale et l'application de la TVH en Colombie-Britannique et en Ontario. À la suite de l'approbation du budget, le conseil d'administration a

approuvé l'utilisation de l'excédent de 3 000 \$ de l'exercice de 2010 afin de réduire les cotisations de l'exercice 2011, donnant lieu à une augmentation de 4,5 % comparativement à des cotisations subventionnées de l'exercice 2010.

Dans le cas de la division de la Réglementation du marché, on prévoit une augmentation de 10,2 % des droits liés au RUIIM. Les coûts de la technologie de surveillance des marchés représentent le principal facteur d'augmentation. Le lancement du nouveau système STEP est prévu pour le premier trimestre du prochain exercice. Ce système assurera la surveillance entre chacun des boursiers marchés réglementés par l'OCRCVM et les marchés autres que celui de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. De plus, SMARS assurera la surveillance des marchés de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Le budget de l'exercice 2011 tient compte des charges d'exploitation des systèmes STEP et SMARS. Des pourparlers sont en cours avec la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX pour utiliser le système STEP afin de surveiller ces marchés. Cependant, la décision d'utiliser le système STEP ne dépend pas uniquement de l'OCRCVM. Pareillement pour la Réglementation des courtiers, les augmentations de la rémunération et l'incidence de la TVH ont également contribué à la hausse des charges. À la suite de l'approbation du budget, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 1 200 \$ provenant de l'excédent de l'exercice 2010 afin de réduire les cotisations de l'exercice 2011. Si l'excédent n'avait pas été appliqué, les cotisations de l'exercice 2011 auraient augmenté de 15,4 %.

États financiers

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

31 mars 2010

Rapport des vérificateurs	23
Résultats	24
Flux de trésorerie	25
Évolution des actifs nets	26
Bilan	27
Notes complémentaires	28

Aux membres de

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons vérifié le bilan de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières au 31 mars 2010 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats des ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 26 mai 2010

Résultats

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars	2010 (12 mois)	2009 (10 mois) (note 1)
Produits provenant du fonds non grevé d'affectations		
Réglementation des courtiers		
Cotisations des membres	38 846 \$	33 076 \$
Contributions à l'égard des prises fermes	8 404	5 480
Droits d'inscription	2 381	2 411
Droits d'entrée	160	170
	49 791	41 137
Réglementation du marché		
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	23 074	17 138
Présentation de l'information en temps opportun	3 260	2 815
	26 334	19 953
Autres produits		
Intérêts	66	541
Divers	326	137
	392	678
Total des produits provenant du fonds non grevé d'affectations	76 517	61 768
Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations		
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	48 591	39 941
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché	24 150	18 668
	72 741	58 609
Excédent des produits du fonds non affecté sur les charges	3 776	3 159
Autres fonds		
Fonds grevés d'affectations externes (note 7)	(1 686)	2 164
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes (note 8)	32 262	—
Fonds pour le regroupement (note 9)	313	(3 984)
Excédent des produits par rapport aux charges	34 665 \$	1 339 \$

Voir les notes complémentaires.

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
	(12 mois)	(10 mois) (note 1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	34 665 \$	1 339 \$
Amortissement	2 597	1 827
Amortissement du loyer	(32)	512
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	6	(2)
Avantages sociaux futurs	676	491
	37 912	4 167
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(168)	10 187
Charges payées d'avance	165	102
Dépôts	85	(90)
Créditeurs et charges à payer	802	6 299
Produits reportés	(33)	(3 280)
	38 763	17 385
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(7 187)	(3 420)
Encaissement (décaissement) de prêt, montant net	(6)	7
	(7 193)	(3 413)
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt bancaire	(939)	(361)
Cotisation de l'ACCVM	—	47 156
Cotisation de SRM	—	12 441
	(939)	59 236
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30 631	73 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	73 208	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	103 839 \$	73 208 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	13 341 \$	12 070 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	90 498	61 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	103 839 \$	73 208 \$
Intérêts versés	11 \$	43 \$

Voir les notes complémentaires.

État de l'évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	Investis en immobi- lisations	Fonds non affecté	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement	Total des actifs nets
Solde au début	7 634 \$	26 199 \$	28 682 \$	— \$	3 373 \$	65 888 \$
Excédent (insuffisance des produits par rapport aux charges)	(6)	3 782	1 686)	32 262	313	34 665
Amortissement	(2 597)	2 590	7	—	—	—
Acquisition d'immobilisations	7 187	(3 475)	(3 712)	—	—	—
Virement au fonds	—	11	4 061	—	(4 072)	—
Solde à la fin	12 218 \$	29 107 \$	27 352 \$	32 262 \$	(386)\$	100 553 \$

Voir les notes complémentaires.

Bilan

(en milliers de dollars)

au 31 mars	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 839 \$	73 208 \$
Débiteurs	3 498	3 330
Charges payées d'avance	670	835
Tranche à court terme des prêts (note 4)	13	12
	108 020	77 385
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 443	1 954
Prêts déduction faite de la tranche à court terme (note 4)	10	5
Immobilisations (note 5)	12 218	7 634
Dépôts	5	90
	121 696 \$	87 068 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	12 635 \$	11 833 \$
Produits reportés	—	33
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	433
Incitations à la prise à bail	240	153
	12 875	12 452
Dette à long terme	—	506
Incitations à la prise à bail	1 092	1 211
Avantages sociaux futurs (note 6)	7 176	7 011
	21 143	21 180
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	12 218	7 634
Fonds non affecté	29 107	26 199
Fonds grevé d'affectations externes	27 352	28 682
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes :	32 262	—
Fonds pour le regroupement	(386)	3 373
	100 553	65 888
	121 696 \$	87 068 \$

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Susan Wolburgh Jenah, **Présidente et chef de la direction**



Doug McGregor, **Président du conseil d'administration**

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») et de Services de réglementation du marché inc. (« SRM »), l'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient en fidéicomis dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc., organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des fonds de placement.

L'Organisme détient en fidéicomis dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres, une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières.

L'OCRCVM a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital actions en vertu des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations* du Canada. À titre d'organisme dans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Sommaire des principales conventions comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de quatre mois ou moins.

Instruments financiers

L'Organisme suit le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862, « Instruments à financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts ont été classés comme prêts et créances et sont évalués au coût. Les créditeurs et charges à payer et l'emprunt bancaire ont été classés comme d'autres passifs financiers et sont mesurés au coût amorti.

Comptabilisation des produits

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise

ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes, les amendes pour dépôt tardif et les cotisations des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont perçues.

Réglementation du marché

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel de négociations de chacun par rapport au total des négociations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux cabinets membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, à l'exception du matériel informatique, des logiciels et des projets technologiques qui sont amortis au taux annuel de 33 $\frac{1}{3}$ %. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Comptabilité des fonds

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) le **Fonds non grevé d'affectations** représente l'excédent résiduel des produits sur les charges de fonctionnement et peut servir à combler les besoins de fonctionnement généraux;
- b) Le **Fonds grevé d'affectations d'origine externe** représente le montant net des produits provenant des amendes, des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
 - i) Les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii) La formation des participants du marché et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;
 - iii) Les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv) Les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.
- c) le **Fonds du regroupement** a été financé par le Fonds grevé d'affectations d'origine externe et sert à payer les frais de l'Organisme liés à la création de l'OCRCVM.
- d) le **Fonds du PCAC grevé d'affectations externes** est un fonds grevé d'affectations externes établi pour le maintien des amendes liées au papier commercial adossé à des créances émises par des tiers (« PCAC ») perçues par l'OCRCVM. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM.
- e) les **Investis en immobilisations** représentent l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti de ses actifs immobilisés

Incitations à la prise à bail

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux autres incitations à la prise à bail qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amorties sur la durée de ces baux.

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

Adoption de nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} avril 2009, l'Organisme a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié pour permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations dans une catégorie d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne et de clarifier la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de l'Organisme.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de concorder avec la division des données apparentées dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Organisme.
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. L'information à fournir a été incluse à la note 12.

3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et de fonds non grevés d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et qu'elle se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 27 février 2013.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Fonds non affecté				
Matériel et mobilier de bureau	1 132 \$	470 \$	662 \$	870 \$
Améliorations locatives	2 614	689	1 925	2 294
Matériel informatique et logiciels	3 199	1 809	1 390	1 375
Projets technologiques	9 629	1 400	8 229	3 091
	16 574	4 368	12 206	7 630
Fonds grevé d'affectations externes				
Projets technologiques	68	56	12	4
	16 642 \$	4 424 \$	12 218 \$	7 634 \$

Des frais de développement reportés non amortis de 6 075 \$ (2 374 \$ en 2009) sont compris dans le coût des projets technologiques indiqué précédemment et qui font partie du fonds non grevé d'affectations. L'amortissement débute dès que les projets sont mis en fonction.

6. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivant au cours de l'année :

1. Le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« Ancien RR de l'ACCOVAM »);
2. L'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (« RPRS ») non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (« Ancien RPRS de SRM »)
3. Le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« Ancien RR de l'ACCOVAM »);
4. Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (« RRCC de l'OCRCVM »);
5. Le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM; (« ACR de l'OCRCVM »);
6. Le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
7. Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} juin 2008. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (« ACR de l'OCRCVM ») a également eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	230 \$	9 \$	1 611 \$	707 \$	413 \$

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	180 \$	27 \$	1 458 \$	343 \$	463 \$

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la fin	(4 481)\$	(171)\$	(23 377)\$	(6 574)\$	(4 296)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la fin	4 059 \$	— \$	18 968 \$	5 060 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Surplus (déficit) des régimes	(422)\$	(171)\$	(4 409)\$	(1 514)\$	(4 296)\$
Obligatoire transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	—	—	(1 292)	—	227
Coût des services passés non amortis	—	—	—	—	(1 582)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	947	(47)	4 041	2 432	477
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2010	525 \$	(218)\$	(1 660)\$	918 \$	(5 174)\$

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la fin	(3 583)\$	(139)\$	(17 463)\$	(5 817) \$	(3 312)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la fin	3 198 \$	— \$	14 139 \$	4 958 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Surplus (déficit) des régimes	(385)\$	(139)\$	(3 324)\$	(859)\$	(3 312)\$
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	—	—	(1 410)	—	264
Coûts des services passés non amortis	—	—	—	—	(1 736)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	714	(70)	2 840	2 484	(33)
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2009	329 \$	(209)\$	(1 894)\$	1 625 \$	(4 817)\$

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 124 \$ (91 \$ en 2009) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 33 \$ (13 \$ en 2009). Les charges relatives au régime à prestations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 734 \$ (327 \$ en 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2009, l'ancien RR de l'OCRCVM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de rejoindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1^{er} janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$ pour l'exercice 2009.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	50,9 %	0,0 %	59,2 %	27,7 %	0,0 %
Obligations	47,2 %	0,0 %	34,3 %	19,6 %	0,0 %
Placements à court terme	1,9 %	0,0 %	6,5 %	0,7 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	52,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

6. Avantages sociaux futurs (suite)

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	37,0 %	0,0 %	57,4 %	22,6 %	0,0 %
Obligations	62,0 %	0,0 %	36,7 %	19,8 %	0,0 %
Placements à court terme	1,0 %	0,0 %	5,9 %	1,5 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	56,1 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2010) :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,75 %	5,50 %	5,75 %	5,25 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	6,50 %	6,25 %	6,50 %	6,00 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 9,5 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes de retraite de l'Organisme :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	426 \$	— \$	1 845 \$	— \$	56 \$
Cotisations salariales	52	—	687	—	—
Prestations versées	(130)	—	(554)	(432)	(56)

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	368 \$	— \$	1 588 \$	— \$	36 \$
Cotisations salariales	47	—	488	—	—
Prestations versées	—	—	(234)	(334)	(36)

7. Fonds grevé d'affectations externes

	2010	2009 (10 mois)
Produits		
Amendes par suite d'enquêtes	790 \$	3 028 \$
Intérêts	55	536
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	184	138
Amendes liées à la formation continue	14	77
Cotisations de nouveaux membres	57	72
Amendes pour dépôt tardif de documents	30	42
	1 130	3 893
Charges		
Frais liés aux formations d'instruction	1 798	1 254
Projet de livre de règlements	91	224
Série de conférences DeGrootte sur les problèmes liés à la structure du marché	—	125
Système de gestion des ressources réglementaires	(67)	67
Amortissement	7	48
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises (<i>Social and Enterprise Development</i>)	100	8
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (note 10)	282	2
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative sur les marchés financiers) (note 10)	150	—
Brokercheck (Vérification des courtiers)	19	—
Parrainage du programme Funny Money (note 10)	201	—
Tips for Traders (Conseils à l'intention des courtiers)	50	—
Webémissions/Colloques et enquêtes	182	—
Matériel de formation de la <i>Financial Industry Regulatory Authority</i>	3	—
Coûts liés à la transition	—	1
	2 816	1 729
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 686)\$	2 164 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

8. Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

	pour l'exercice terminé le 31 mars,	
	2010	2009
Produits		
Amendes liées au PCAC	32 250 \$	— \$
Intérêts liés au PCAC	12	—
	32 262	—
Excédent des produits par rapport aux charges	32 262 \$	— \$

9. Fonds pour le regroupement

	pour l'exercice terminé le 31 mars,	
	2010	2009
Produits		
Intérêts	— \$	47 \$
Charges		
Taxe de vente	(544)	2 123
Dotation et honoraires professionnels	21	615
Rémunération	21	281
Communication	—	235
Locaux et installations	11	190
Honoraires juridiques	80	161
Transition à la technologie de l'information	41	106
Consultation	—	60
Gouvernance	—	28
Divers	57	232
	(313)	4 031
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	313 \$	(3 984)\$

10. Engagements

Au 31 mars 2010, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2018, s'établit comme suit :

2011	2 735 \$
2012	2 769
2013	2 119
2014	1 762
2015	1 762
Par la suite	2 596
	<hr/>
	13 743 \$

De plus, l'Organisme a conclu des ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs pour les quatre prochains exercices jusqu'en 2014. Les paiements minimums exigibles au cours de chacun des prochains exercices sont les suivants :

2011	7 209 \$
2012	7 068
2013	7 068
2014	1 178
	<hr/>
	22 523 \$

L'Organisme a également donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE »). Au 31 mars 2010, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 1 640 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 357 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 300 \$.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

11. Fonds non affecté

	2010	2009 (10 mois)
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	37 571 \$	29 468 \$
Technologie	1 245	796
Charges locatives	4 411	3 802
Autres frais	5 364	5 875
	48 591	39 941
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés		
Rémunération	11 508	8 378
Technologie	8 607	7 055
Charges locatives	1 206	1 058
Autres frais	2 829	2 177
	24 150	18 668
Total des frais de fonctionnement	72 741 \$	58 609 \$

12. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt, de concentration ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Le risque de crédit est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par le gouvernement canadien ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

13. Ventilation des charges

Les catégories principales des charges liées à la rémunération, à la technologie, des charges locatives et autres charges composent les frais d'exploitation de l'OCRCVM. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM utilise un modèle de répartition des coûts. Ces catégories de charge sont d'abord attribuées aux services respectifs, puis aux deux divisions. Les services sont répartis aux divisions par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et aux ratios des coûts de restructuration avant le regroupement en l'absence d'un lien de cause à effet direct.

L'autoréglementation en action

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est bien implanté dans les régions et ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation permet de s'assurer que les politiques et les règles évoluent avec les marchés grâce aux consultations menées auprès des participants du secteur, qui sont confrontés au changement sur une base quotidienne. Ce processus aide à faire en sorte que les règles et les politiques soient pratiques et équilibrées.

Comité consultatif national de l'OCRCVM

- Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base trimestrielle.

Dix conseils de section de l'OCRCVM

- S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent les questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue face aux enjeux nationaux, incluant les questions stratégiques
- Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation
 - Membres des conseils de section : 190
 - Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : 123
 - Rencontres : 95
 - Décisions : 287

Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- Nombre de membres des comités : 368
- Sociétés et marchés représentés : 115
- Rencontres : 94

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada.

Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550
Montréal (Québec) H3B 2G2

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 3T9

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300
Calgary (Alberta) T2P 0J1

Vancouver

Royal Centre
1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800
C.P. 11164
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1-877-442-4322

Site Web : www.ocrcvm.ca

OCRCVM – Faits saillants

- Surveillance de **208** membres et de leurs **28 380** employés inscrits
- Encadrement de **262 472 286** opérations sur **3** bourses et **6** systèmes de négociation parallèles des titres de participation
- Coordination de **1 490** cessations des opérations, de **922** reprises des opérations et de **101** interdictions d'opérations
- Exécution de **303** examens sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation
- Achèvement de **310** enquêtes de mise en application
- Tenue de **45** audiences disciplinaires, prononcé de **14** suspensions et de **13** révocations; imposition d'amendes totalisant **35,2 millions** de dollars à des sociétés et à des particuliers
- Possibilités de formation continue offertes à **7 943** personnes inscrites
- Publication de **7** projets de règles et mise en œuvre de **6** révisions de règles

Bureaux de l'OCRCVM

